

La race tue deux fois par Rachida Brahim

«De telles listes sont dressées depuis les années 1970. Compilées par plusieurs générations de militants, elles sont enfouies dans les caves des archives associatives et présentent toutes le même format, à la fois sec et funeste. On y trouve la date du crime, le nom de la victime, suivis d'une ou deux phrases laconiques. Elles frappent par leur rudesse, leur longueur et leur nombre. Poser une liste conduit inexorablement à en trouver une autre quelques jours plus tard. Ces listes expriment l'idée d'une injustice. Elles dénoncent le racisme et l'impunité du racisme. Elles pointent du doigt les crimes, mais également la grande majorité des procès qui ont fini par des peines légères avec sursis ou des acquittements, quand ce n'est pas un non-lieu qui est venu clore l'affaire. Elles disent en substance que la racialisation, autrement dit le fait de placer des personnes dans une catégorie raciale afin d'asseoir un rapport de pouvoir et d'en tirer profit, tue deux fois. La première violence touche à l'intégrité physique de la personne. La seconde violence a lieu à l'échelle institutionnelle. Elle est une conséquence du traitement pénal qui ignore la nature raciste des crimes jugés.»

De la grande vague de violence de 1973 dans le sud de la France aux crimes policiers des années 1990 en passant par les crimes racistes jalonnant les années 1980, cet ouvrage, issu d'une base de données de plus de 700 cas, nous invite à prendre la mesure de cette histoire à l'heure où le racisme institutionnel et l'action de la police continuent chaque année à être à l'origine de nombreux morts.